



Le collège Bourget

Titre de l'emploi :	Orthopédagogue
Catégorie :	Conseiller en rééducation
Type de poste :	Régulier – temps plein (remplacement de congé de maternité)
Supérieur :	Directeur des Services éducatifs

Profil :

Sous la responsabilité de la direction des Services éducatifs, l'orthopédagogue a comme principal mandat de dépister, d'évaluer et d'accompagner l'élève qui présente des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Il doit également préparer un plan d'intervention détaillé afin de bien identifier les besoins et établir les capacités de l'élève. Son rôle lui permet également de travailler de concert avec les différents intervenants, les enseignants et la direction, entre autres, afin d'assurer le respect du plan de rééducation. Finalement, il doit exercer un rôle de conseil et de soutien auprès des membres de l'équipe d'éducateurs du Collège et des parents. **Le poste à combler concerne le remplacement d'un congé de maternité qui débutera le 5 janvier 2015.**

Description de la tâche :

- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention.
- Procéder à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en accueillant de l'information auprès des différents intervenants du Collège et des parents, en l'observant dans différentes situations et en utilisant les tests appropriés.
- Participer à l'élaboration et à la mise en application du plan de travail approprié en respectant les encadrements éducatifs et administratifs du Collège.
- Concevoir, élaborer et adapter les différents plans d'intervention de façon à répondre aux besoins de l'élève en difficulté en respect de ses besoins et de ses capacités.

Description de la tâche (suite) :

- Collaborer avec les autres membres de l'équipe d'éducateurs du Collège à coordonner les interventions et les évaluations pour atteindre les objectifs visés.
- Proposer des stratégies d'intervention afin de maximiser le développement de l'élève en difficulté.
- Accompagner et conseiller les intervenants du Collège et les parents de l'élève en difficulté d'apprentissage tout en les guidant dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage.
- Rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir le plan d'intervention préalablement établi.
- Offrir un soutien aux différents intervenants du Collège et aux parents afin que ces derniers puissent bénéficier de tous les outils nécessaires pour répondre aux besoins de l'élève en difficulté.
- Préparer et mettre à jour les dossiers selon les règles établies par le Collège afin d'assurer la présence de notes évolutives des suivis faits auprès de l'élève en difficulté.
- Au besoin, suggérer et référer l'élève en difficulté à des services plus spécialisés pouvant répondre à des besoins précis en matière d'accompagnement.
- Assumer toute autre tâche que le directeur des Services éducatifs peut lui confier ou qui est nécessitée par les besoins de ses fonctions.

Exigences et qualifications requises :

- Scolarité : Maîtrise en orthopédagogie ou formation équivalente.
- Expérience : entre 1 et 3 ans dans le domaine.
- Démontrer une excellente habilité pour l'écoute et la communication.
- Démontrer de l'autonomie, de l'enthousiasme et de l'engagement.
- Démontrer une grande capacité du travail en équipe.
- Maîtriser la langue française (orale et écrite).

Conditions de travail :

- Salaire offert selon les conditions salariales de la convention collective des éducateurs (référence au secteur public).
- Programme d'assurances collectives complet offert (portion employé et employeur).
- Participation au régime de retraite RREGOP administré par la CARRA.
- Ensemble d'avantages sociaux concurrentiels.
- Autres conditions de travail gérées en fonction des politiques internes du Collège.

Informations supplémentaires :

- Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.
- Le collège Bourget applique un programme d'accès à l'égalité en vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, et invite les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées à déposer leur candidature.
- À cet effet, des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.
- Veuillez noter que le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.